



villeneuve-tolosane.fr

Subventions municipales : critères d'attribution et calcul de points

Pour chaque critère, un nombre de points est accordé avec un système de pondération.
La valeur du point dépend du montant de l'enveloppe globale votée pour les subventions et du nombre de points total obtenu par l'ensemble des associations subventionnées.

Pas de subvention inférieure à 300 €.

Le nombre de point pour chaque association est calculé en fonction du tableau suivant:

pour sport et culture			Pondération
<u>Adhérents</u> adultes + 16 ans	Jusqu'à 100 au-delà de 100	le nombre d'adhérents 100	20
<u>Jeunes</u> 16 ans et plus	Jusqu'à 100 au-delà de 100	le nombre d'adhérents 100	40
<u>Action sociale</u>	aucune politique tarifaire	0	10
	réductions famille, groupe, étudiants	1	
	gratuité, en difficulté : RSA, Chômeurs	2	
<u>Animations</u> (liste non exhaustive)	Participations à la vie communale : Portes Ouvertes sur Villeneuve Villeneuve en délire Villeneuve en notes Villeneuve Solidaire	1 1 1 1	15
	Interventions auprès des structures jeunesse : (CLAE, CLSH, CAJ, Écoles), en liaison avec la Commune ou la Communauté Urbaine	nombre d'actions	
	Autres manifestations collectives se déroulant à Villeneuve en liaison avec la Commune ou la Communauté Urbaine.	nombre d'actions	
<u>matériel</u>	montant des dépenses listées	Plafond 5 000 €	10
<u>intercommunal</u>	inscription dans les statuts	1	5
pour les associations "sociales"			
Pas de critères			
<u>répartition fédération</u> : au prorata du nombre d'associations			
<u>répartition parents d'élèves</u> : au prorata de la présence sur les groupes scolaires de Villeneuve :			
maternelles/élémentaires : 1			
le collège : 1			
pour les associations loisirs			
répartition en fonction du nombre d'adhérents			